



Commune de Chastre
Réunion de la CCATM du 21 juin 2022
Procès-verbal

Présences :

Présidente :	Présent(e)s	Absent(e)s	Présent(e)s	Absent(e)s
MASSON Muriel	X			

Quart communal effectif :

Quart communal suppléant :

CARDOEN Frédéric	X		LEFRANCQ Bérengère	X
BABOUHOT Philippe	X		FERRIERE Anne	X

Membres effectifs :

Membres suppléants :

DECELLE Jean-Pierre	X		BERNARD Jean-Luc	X
MORLOT Virginie	X		LEFEVRE Damien	X
NAVEZ Vincent	X		MICHELS Eric	
DEBRAS Florent	X		HELSEN Olivier	X
VERJANS Benoît	X		HINCHCLIFFE Clive	X
GERARD Jean-Paul	X		LACROIX Marc	X

Présence voix consultatives :

HAGE Sabine	X	
COLIN Stéphane	X	
THIRY Jean-Marie	X	

Note préalable : le présent procès-verbal est rédigé en séance, au fur et à mesure des débats.

La séance s'ouvre à 19H10, il est proposé de commencer par le point numéro 3 vu la présence des demandeurs de permis d'urbanisation.

1°) Approbation du PV de la réunion du 10/05/2022

Le PV est approuvé après précision du contenu de celle-ci.

2°) Réflexion sur l'éclairage nocturne :

Ce point est présenté Mr Godfroid, conseiller énergie à la commune de Chastre

Présentation de la réflexion communale sur l'éclairage publique

Passage au Led à 100% avec dimming, coupure nocturne ou suppression points lumineux

Volonté de remplacer l'éclairage énergivore et avec une technologie rétrograde.

Ores propose un plan de remplacement. 1800 points lumineux à remplacer à raison de 180 par an, la consommation actuelle 60.000,-€ par an.

Frais partagé entre commune et Ores, Conforme au PCDR. Le DNF a sélectionné 28 points lumineux superflus pour 2023

Présentation du cadre juridique

Proposition d'intervention de la CCATM pour établir le plan de retrait ORES

La CCATM nomme Muriel comme personne de contact pour ce dossier.

3°) Dossiers : Projet Durabrik – Gentinnes – Petit Champ/Golard

Marie de St Georges et Eric Roubaud

Deux représentants du bureau Geomark géomètres

Présentation de la demande de permis d'urbanisation déposée.

L'avis de la CCATM est informel et n'a pas été demandé dans le cadre des instances consultées dans le document d'accusé de réception.

Une propriété privée de 5 hectares 46 ares 16 centiares avec un bâtiment de ferme trop onéreuse à confortabiliser.

Orientation Sud-Ouest

Une série de photos est présentée

Le terrain a des courbes de niveau marquées en fer à cheval avec une façade de 78 m à front de la rue des Golards.

Une cuvette draine les eaux de pluie.

Le terrain a toujours été affecté à l'agriculture.

Zone Habitat à Caractère Rural au Plan de Secteur et en zone d'habitat à caractère villageois en périphérie de village au Schéma de développement communal.

Le voisinage s'est développé autour de divers permis de lotir dont certains récents.

A front d'une route régionale (N273) de liaison inter-villages, desserte TEC, Ravel à 4 Kms

Au plan Lidaxe, axe de couleur mauve, ruissellement concentré venant du plateau agricole surplombant, ce qui est une contrainte importante du site.

Sentier situé en face au site vers le bois de l'ermitage

L'étude d'incidence recommandait une plus grande densité, solution non suivie par le demandeur.

L'étude d'incidence demande également de suivre le prescrit du SDT

Accès vers le centre de Gentinnes en mobilité douce.

Pas de souhait du promoteur d'intégrer une place PMR dans le projet en face du lot 13.

Présentation par le géomètre des installations techniques

Le bassin versant est de 14,09 Hectare

Essai de perméabilité faible coté Golards meilleure coté haut de la parcelle

Raccord à l'égout par une servitude sur un terrain voisin hors périmètre du permis d'urbanisation

Aménagement de deux zones d'attente au niveau rue du petit champ afin de permettre le croisement de véhicules.

La superficie moyenne des lots n'est pas connue 6 à 7 ares ?

Un immeuble à 5 appartements est envisagé.

La densité a été calculée selon les normes

La commune va reprendre l'espace vert de gestion des eaux et les voiries avec sa charge d'entretien et à ses risques.

L'étude de la mobilité est questionnée.

Le projet sera commercialisé en plusieurs années.

La voirie régionale sera aménagée en fonction d'une réunion avec Monsieur Letroye (DGO1)

Une discussion intervient sur le phasage des travaux.

La question est posée d'une implantation commerciale ? Quid zone de chalandise ? Quid habitat léger social, non compatible avec les normes des sociétés de logement sociaux.

Questions techniques sur l'aménagement des noues et bassins, de même que les talus 8/4

La CCATM s'interroge sur le bienfondé d'un tourne à gauche sur la route régionale et préconise une zone surélevée en accord avec Monsieur Letroye de la DGO1

La CCATM préconise qu'une charge d'urbanisme impose au demandeur la construction d'un trottoir permettant de rejoindre le centre de Saint Géry.

La CCATM préconise la création d'un passage pour piétons pour faciliter l'accès au sentier situé en face du projet.

Un éclairage intelligent devrait équiper toutes les nouvelles voiries du projet.

Le nombre de logement (densité) est trop important aux yeux des membres de la CCATM.

L'intégration d'un nombre important de nouveaux habitants dans le quartier pose question à la CCATM

4°) Retour d'informations :

- PIMACI : retour réunion du 14/06/22

La région octroie un subside pour aménagement de mobilité douce, intermodalité ,...

Retour explicatif voir annexe PV

Un membre de la CCATM a posé sa candidature pour le suivi Jean Paul Gérard, Muriel l'interroge.

- **Comité de suivi – Repowering du parc éolien de Sombrefte -Gembloux**

Un comité de suivi est mis en place par ENECCO un membre de la CCATM représenter la CCATM de Chastre.

Aucun candidat ne se manifeste.

5°)Fixation prochaine réunion CCATM

La prochaine séance est fixée le **Mardi 23 août 2022 à 19 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

Secrétaire,
S. Hage

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Présidente,
M.Masson

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'M' shape with a long horizontal stroke extending to the right.